

**MINISTÈRE DE LA
VILLE ET DU
LOGEMENT
(ATTRIBUTIONS
DÉCRET N°2025-1025)**

I. Logement et construction

- 1° Qualité, construction et rénovation des logements, réhabilitation et amélioration de l'habitat ; adaptation du logement au vieillissement de la population et au handicap ;
- 2° Accès et aides au logement, relations locatives, logement social, logement et hébergement des populations en situation d'exclusion ;
- 3° Mobilisation du foncier public (réalisation de logement et amélioration de la qualité des bâtiments publics) ;
- 4° Réglementations relatives aux bâtiments ; rénovation et de performance énergétique des bâtiments ;
- 5° Législation fiscale et financière en matière de logement et de construction.

II. Urbanisme et aménagement foncier

- 1° Règles relatives à la planification urbaine et à l'urbanisme opérationnel, à l'occupation du sol, à l'aménagement foncier et au renouvellement urbain ;
- 2° Législation de l'expropriation ;
- 3° Législation fiscale et financière en matière d'urbanisme et d'aménagement.

III. Ville

- 1° quartiers défavorisés des zones urbaines et rénovation urbaine dans ces quartiers ;
- 2° Intégration et lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, santé, emploi, formation professionnelle, éducation et sécurité.